



# Commune de Beynac-et-Cazenac

24220



## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **du 3 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil sous la Présidence de M. PARRE Serge, Maire.

### Présents :

M. PARRE Serge, Maire ;  
M. GAUTHIER Thierry, Mme VIGIER Florence, M. VAUCEL Francis, adjoints ;  
M. ROUME Jean Michel, M. BENNATI Michel, Mme THEIL Arlette, M. CHAUSSE David,  
Mme RUBIO Joëlle formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme DEVAUX Véronique procuration M. VAUCEL Francis, M. PEIRO Jean Manuel procuration M. PARRE Serge, Mme LACOMBE Marie-Cécile procuration M. CHAUSSE David

Absents : M. PERSON Eddy, Mme BROUQUI Corinne, M. DIOU Jean-Luc

Secrétaire de séance : M. VAUCEL Francis

### ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte rendu de la réunion du 11/02/2025
- 2- Approbation du CFU du budget principal et annexes
- 3- Affectation des résultats du budget principal et annexes
- 4- BP 2025 Budget principal
- 5- BP 2025 Budget annexe TRANSPORT SCOLAIRE
- 6- BP 2025 Budget annexe ASSAINISSEMENT
- 7- BP 2025 Budget annexe LOCAUX COMMERCIAUX
- 8- BP 2025 Budget annexe EAU
- 9- BP 2025 Budget annexe ECOLE
- 10- Renouvellement fongibilité de crédits 2025
- 11- Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire
- 12- Approbation du rapport d'activités 2024 de la CCSPN
- 13- RODP ORANGE
- 14- Subventions aux associations - ANNÉE 2025
- 15- Lutte contre les termites
- 16- Vente terrain 926 route d'Abrillac
- 17- Questions diverses

~~~~~

## 1- Approbation du compte rendu de la réunion du 11/02/2025

► Approuvé à l'unanimité

## 2- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du budget principal et annexes

### Budget annexe assainissement

#### Section d'exploitation :

Recettes réalisées : 130 639.01€ Dépenses réalisées : 111 407.67 €

Soit un résultat de : 19 231.34 €

#### Section d'investissement :

Recettes réalisées : 20013.27 € Dépenses réalisées : 20 601.00 €

Soit un résultat de : -587.73 €

Total cumulé exploitation + Investissement : + 18 643.61 €

**Commentaire :** Entretien régulier de la station avec changement de matériel d'exploitation en préventif suivant analyses des besoins

### Budget annexe transport scolaire

#### Section d'exploitation :

Recettes réalisées : 23 245.19 € Dépenses réalisées : 21 939.13 €

Soit un résultat de : 1 306.06 €

#### Section d'investissement :

Recettes réalisées : 26 880.85 € Dépenses réalisées : 1 430.00 €

Soit un résultat de : 25 450.85 €

Total cumulé exploitation + Investissement : + 26 756.91 €

**Commentaire :** Entretien régulier du bus – **Prestation de transport, gratuite pour les élèves, y compris collèges St Cyprien et Sarlat et Lycée Sarlat**

### Budget annexe de l'Eau

#### Section d'exploitation :

Recettes réalisées : 88 402.95 € Dépenses réalisées : 52 290.57 €

Soit un résultat de : 36 112.38 €

#### Section d'investissement :

Recettes réalisées : 202 343.96 € Dépenses réalisées : 149 505.18 €

Soit un résultat de : 52 838.78 €

Total cumulé exploitation + Investissement : + 88 951.16 €

**Commentaire :** Nouvelles conduites d'eau Langlade / Cazenac – Bâche incendie La Fage. – Terrain acheté au Double - Classement qualité eaux ARS : A (meilleur classement possible)

## **Budget annexe des locaux commerciaux**

### Section d'exploitation :

Recettes réalisées : 49 248.78 € Dépenses réalisées : 18 461.29 €

Soit un résultat de : 30 787.49 €

### Section d'investissement :

Recettes réalisées : 17 571.27 € Dépenses réalisées : 20 462.18 €

Soit un résultat de : - 2 890.91 €

Total cumulé exploitation + Investissement : + 27 896.58 €

**Commentaire :** Entrée de la « maison Gouzot » dans ce budget, fait que le résultat de ce budget devient positif.

## **Budget annexe école**

### Section d'exploitation :

Recettes réalisées : 19854.99 € Dépenses réalisées : 34849.6 €

Soit un résultat de : -14994.61 €

### Section d'investissement :

Recettes réalisées : 0 € Dépenses réalisées : 0 €

Soit un résultat de : 0 €

Total cumulé exploitation + Investissement : - 14994.61 €

**Commentaire :** Ce budget a été créé pour gérer les frais école du RPI entre les 3 communes. L'investissement bâtiment est géré par le budget communal. Les facturations aux 3 communes ayant lieu 2 fois par an (la 1<sup>ère</sup> 50% du budget, année N et la 2<sup>ème</sup> solde en fonction du résultat réel, année N+1), le déficit est dû au solde facturé en 2025.

## **Budget principal de la commune**

### Section d'exploitation :

Recettes réalisées : 1 380 729.70 € Dépenses réalisées : 897 923.05 €

Soit un résultat de : 482 806.65 €

### Section d'investissement :

Recettes réalisées : 459 676.36 € Dépenses réalisées : 802 971.74 €

Soit un résultat de : - 343 295.38 €

Total cumulé exploitation + Investissement : + 139 511.27 €

**Commentaire :** Pas de nouvel emprunt – Beaucoup de travaux réalisés visibles du public et non visibles en termes d'administration et de gestion - 20% de la Nouvelle mairie payées.  
**Le résultat final tous budgets additionnés est : + 286 764.92 €**

► Après délibération, vote à l'unanimité pour approuver ces comptes administratifs déjà validés par la DGFIP (Direction générale des Finances publiques)

### 3- Affectation des résultats du budget principal et annexes

Aux vues des résultats CFU validés précédemment, il est proposé de les affecter aux différents budgets de la manière suivante.

#### **Budget annexe assainissement**

Fonctionnement recette : 18 643.61 €

Investissement dépenses : 587.73 €

#### **Budget annexe transport scolaire**

Fonctionnement recette : 1 306.00 €

Investissement recettes : 25 450.85 €

#### **Budget annexe de l'Eau**

Fonctionnement recette : 36 112.38 €

Investissement recettes : 52 838.78 €

#### **Budget annexe des locaux commerciaux**

Fonctionnement recette : 27 896.58 €

Investissement dépenses : 2890.91 €

#### **Budget annexe école**

Fonctionnement dépenses : - 14994.61 €

Investissement dépenses : 0 €

#### **Budget principal de la commune**

Fonctionnement recette : 263 278.85 €

Investissement dépenses : 343 295.38 €

► Après délibération, vote à l'unanimité pour approuver ces transferts d'ordres

### 4-5-6-7-8-9 Budgets Primitifs 2025

#### **Budget principal de la commune :**

Le budget prévisionnel du budget principal de la commune pour l'exercice 2025 s'élève à :

#### Section de fonctionnement

Recettes : 1 292 516.48 €

Dépenses : 1 292 516.48 €

Section d'investissement :

Recettes : 2 187 943.00 €      Dépenses : 2 187 943.00 €

Total cumulé exploitation + Investissement : 3 480 459.48 €

**Commentaire :** Les dépenses d'investissement concerneront essentiellement le paiement des factures de construction de la nouvelle mairie, sans oublier divers petits travaux du quotidien et notamment ceux concernant la sécurité de tous.  
Un emprunt de 800 000€ sur 30 ans sera nécessaire.

Les subventions acquises sont les suivantes :

|                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| Etat :                 | 568 499.64€        |
| Département :          | 204 368.83€        |
| La Poste :             | <u>40 000 €</u>    |
| <b>Total attendu :</b> | <b>772 668,47€</b> |

**Budget annexe assainissement**

Le budget prévisionnel du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2025 s'élève à :

Section de fonctionnement

Recettes : 72 466.50 €      Dépenses : 72 466.50 €

Section d'investissement :

Recettes : 30 203.33 €      Dépenses : 30 213.33 €

Total cumulé exploitation + Investissement : 102 679.83 €

**Commentaire :** Maintenance des matériels d'exploitation. Raccordement nouvelle mairie  
Transfert à la CCSPN au 01-01-2025.annulé (Modification de la loi Notre)

**Budget annexe transport scolaire**

Le budget prévisionnel du budget annexe de la régie de transport scolaire pour l'exercice 2025 s'élève à :

Section de fonctionnement

Recettes : 15 893.06 €      Dépenses : 15 893.06 €

Section d'investissement :

Recettes : 29 844.85 €      Dépenses : 29 844.85 €

Total cumulé exploitation + Investissement : 45 737.91 €

**Commentaire :** Pas d'investissement prévu en dehors de la maintenance dont les coûts augmentent année après année.

**Budget annexe de l'Eau**

Le budget prévisionnel du budget annexe de la régie Eau pour l'exercice 2025 s'élève à :

Section de fonctionnement

Recettes : 79 188.32 €      Dépenses : 79 188.32 €

Section d'investissement :

Recettes : 114 587.59 €      Dépenses : 114 587.59 €

Total cumulé exploitation + Investissement : 193 775.91 €

**Commentaire** : Pas de grands travaux prévus cette année en dehors de l'installation d'une bâche à incendie au Double.

### **Budget annexe des locaux commerciaux**

Le budget prévisionnel du budget annexe des locaux commerciaux pour l'exercice 2025 s'élève à :

Section de fonctionnement

Recettes : 61 946.58 €                      Dépenses : 61 946.58 €

Section d'investissement :

Recettes : 46 832.00 €                      Dépenses : 46 832.00 €

Total cumulé exploitation + Investissement : 108 778.58 €

**Commentaire** : Entretien courant et remboursement d'une partie de l'emprunt au budget communal : 19 733.72 € sur 73 108.65 €. Reste une dette de 53 374,93 € au profit du budget principal à rembourser dans les années futures.

### **Budget annexe écoles**

Le budget prévisionnel du budget annexe de l'école pour l'exercice 2025 s'élève à :

Section de fonctionnement

Recettes : 56 701.93 €                      Dépenses : 56 701.93 €

Section d'investissement :

Recettes : 800,00 €                      Dépenses : 800.00 €

Total cumulé exploitation + Investissement : 57 501.93 €

**Commentaire** : Budget essentiellement en fonctionnement de gestion des frais école au sein du RPI

-----

## **Tous les budgets cumulés : 3 988 933.64 €**

► Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (CM), à l'unanimité, valide tous ces budgets

### **10- Renouvellement fongibilité de crédits 2025**

Une instruction de la nomenclature comptable utilisée par collectivité de Beynac et Cazenac dite : M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

► Approbation à l'unanimité du Conseil municipal pour autoriser M. le maire à procéder à des virements si nécessaire.

## 11- Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire

Règlementairement, les rythmes scolaires sont de 4.5 jours par semaine.

Tous les 3 ans, chaque commune peut demander une dérogation pour un enseignement sur 4 jours par semaine.

Suivant le résultat unanime du Conseil d'Ecole qui demande de rester à 4 jours, M. le Maire propose d'aller dans le sens de la demande.

► Approbation à l'unanimité du Conseil municipal pour rester sur un enseignement sur 4 jours par semaine. (Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi)

## 12- Approbation du rapport d'activités 2024 de la CCSPN

Le Conseil Municipal acte le fait d'avoir reçu ce rapport

## 13- Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) ORANGE

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal d'exercer ce droit a redevances dues par les opérateurs de télécommunications.

► Approbation à l'unanimité du Conseil municipal pour autoriser M. le maire à procéder aux titres correspondants.

## 14- Subventions aux associations - ANNÉE 2025

| <b>ASSOCIATION</b>                                                         | <b>SUBVENTION<br/>2025</b> |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| ACCDM (Association des Citoyens Contre les Déserts Médicaux)               | 50,00 €                    |
| Amicale chasse Cazenac                                                     | 1 000,00 €                 |
| Amicale laïque de Beynac                                                   | 1 000,00 €                 |
| Asso Cultur'A Beynac                                                       | 1 500,00 €                 |
| Association beynacoise de secours                                          | 200,00 €                   |
| Club athlétique Belvésois (relais trail des plus beaux villages de France) | 1 000,00 €                 |
| Comité de jumelage Sundhouse Périgord Noir                                 | 500,00 €                   |
| Comité des fêtes                                                           | 2 500,00 €                 |
| FNACA                                                                      | 200,00 €                   |
| Groupement des chasseurs beynacois                                         | 1 000,00 €                 |
| La boule beynacoise                                                        | 600,00 €                   |
| ONAC (Œuvre nationale Bleuets de France)                                   | 100,00 €                   |
| Pompiers de Saint Cyprien                                                  | 300,00 €                   |
| SOS Chats Libres                                                           | 600,00 €                   |
| <b>TOTAL</b>                                                               | <b>10 550,00 €</b>         |

- Approbation à l'unanimité du Conseil municipal pour valider cette proposition

### 15- Lutte contre les termites

Vu l'arrêté préfectoral 010803 du 12/06/2001 modifié par l'arrêté préfectoral 011429 du 11/09/2001 créant une zone de surveillance et de lutte contre les termites sur l'ensemble du département de la Dordogne

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à la lutte contre les termites sur l'ensemble de la commune.

### 16- Vente terrain au N°926 route d'Abrillac

Un acquéreur s'est porté candidat pour acheter la parcelle N° OA 2746

- Approbation à l'unanimité du Conseil municipal pour donner suite et autoriser M. le Maire à remplir les formalités.

### 17-Questions diverses

Néant

La séance est levée à 20h20.

*Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil municipal est publié sur le site internet [www.beynac-et-cazenac.fr](http://www.beynac-et-cazenac.fr) dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.*

**Le Maire, Serge PARRE**

**Le secrétaire de séance, Francis Vaucel**

